

**REPONSE AU QUESTIONNAIRE
SUR LES STRUCTURES DES BUREAUX REGIONAUX
(REF. AD/PER/TR/20 DU 24/03/97).**

A. CIRCONSTANCES HISTORIQUES AYANT CONDUIT A LA CREATION DU BUREAU

1. La 13e session (1964) de la Conférence Générale de l'UNESCO inclut dans son programme prioritaire le projet d'une Histoire Générale de l'Afrique.

Un Comité international d'experts réunis à Abidjan (Août-Septembre 1966) étudie tous les problèmes scientifiques que pose la réalisation du projet. En ce qui concerne les sources (orales, écrites, archéologiques, etc), il recommande à l'UNESCO de "garder la plus haute priorité à l'aide en vue de la collecte, de la conservation et de l'utilisation des données de la tradition orale" et de "favoriser la création en Afrique de centres de documentation pour la tradition orale". Sur la base de critères scientifiques, le Comité retient en vue d'une étude prioritaire l'aire soudanaise occidentale, siège de royaumes successifs tels que ceux du Ghana, Mali, Songhay, Sokoto, etc.

D'autres experts se réunissent à Niamey (Septembre 1967) pour examiner les questions de méthodologie de la tradition orale (collecte, transcription, traduction, analyse ; conservation des données recueillies). Ils recommandent l'implantation à Niamey du Centre régional de recherche et de documentation pour la tradition orale de l'Ouest Africain et du Bassin du Lac Tchad, et d'au moins trois autres centres pour l'ensemble du continent.

2. Le Gouvernement du Niger et l'UNESCO signent, en Juillet 1968, un accord en vue de la création d'un Centre de Recherche et de Documentation pour la Tradition Orale, à vocation régionale.

La réunion d'experts sur la coordination et la planification de la collecte de la tradition orale en Afrique (Ouagadougou, Juillet-Août 1968) définit les thèmes et programmes de recherche prioritaires ainsi que les modalités de coopération entre instituts nationaux et Centre Régional. Ce cadre s'appelle Plan régional coordonné de Ouagadougou et représente le programme du Centre de Niamey.

En Juillet 1970, le texte de création du Centre de Niamey est élaboré par les représentants des Etats Membres. La Conférence Générale de l'UNESCO, lors de sa 17e session (1972), adopte le "Plan décennal pour l'étude systématique de la tradition orale et la promotion des langues

africaines comme véhicule de culture et instrument d'éducation permanente".

En Août 1973, dix Etats Membres (Cameroun, Côte d'Ivoire, Dahomey, Haute Volta, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Tchad, Togo), sur seize potentiels avaient ratifié l'accord de création du Centre. La résolution n° CM/Res.322 (XXII) intègre à l'OUA, à partir du 1er Juin 1974, le Centre de Niamey sous le nom de **Centre d'Etudes Linguistiques et Historiques par Tradition Orale**.

B. MANDAT ORIGINEL

En exécution de l'accord signé avec l'UNESCO, le Niger a attribué un budget, affecté le personnel, et édifié un bâtiment pour le Centre de Niamey.

1. Le mandat originel du Centre était donc de mettre en oeuvre, en Afrique Occidentale (y compris le Cameroun et le Tchad), le programme coordonné de :

1. collecte et étude de la tradition orale, (Plan régional coordonné de Ouagadougou, 1968 ; Plan décennal, 1972) ;
2. promotion des langues africaines (Plan décennal, 1972).

Le Centre a été, au départ, financé essentiellement par le Niger et l'UNESCO. Des subventions ont été données par l'ACCT et l'OUA.

2. a. Le CRDTO de Niamey est le doyen des quatre Centres régionaux ci-après

1. Afrique Occidentale : Centre Régional de Documentation pour la Tradition Orale, CRDTO, Niamey, créé en 1968 ;
2. Afrique Centrale : Centre Régional de Recherche et de Documentation sur les Traditions Orales et les Langues Africaines, CERDOTOLA, Yaoundé, créé en 1977 ;
3. Afrique Orientale : Eastern African Centre for Research on Oral Traditions and African National Languages, EACROTANAL, créé en 1979 .
4. Afrique Australe : Southern African Centre for African Languages and Oral Traditions, SACALOT, Maseru, créé en 1993.

Chaque Centre est chargé, dans sa région, de la mise en oeuvre d'un programme coordonné de :

1. collecte et étude des traditions orales,
2. promotion des langues africaines.

Les Centres Régionaux se sont efforcés d'assurer un minimum de consultation et de concertation.

b. Non.

c. Sans objet.

3. Le Centre de Niamey a d'abord connu une existence légale avant d'être intégré en 1974 à l'OUA en application de la résolution n° CM/Res.323(XXII), sous le nom de **Centre d'Etudes Linguistiques et Historiques par Tradition Orale**. Cette dénomination très aberrante a porté en très grave préjudice au Centre. En effet, l'histoire et la linguistique ne sont pas les seules disciplines à étudier la tradition orale ; le plus grave est que une telle dénomination occulte la question de la promotion des langues africaines, c'est-à-dire leur étude scientifique, et leur utilisation comme langues d'éducation, d'alphabétisation, d'administration, de communication et de travail, de diffusion des sciences et de la technologie, comme langues écrites et enseignées, comme langues nationales.

4. Le mandat originel est contenu dans l'accord signé en 1968 entre le Niger et l'UNESCO ; il a été explicité dans l'Accord de création du Centre soumis pour ratification aux Etats Membres.

5. La pertinence du mandat est mise en relief par les :

1. articles II, 2 c et surtout XXIX de la Charte
2. Charte Culturelle de l'Afrique (1976)
3. Plan d'Action Linguistique pour l'Afrique (1986)
4. Traité instituant la Communauté Economique Africaine.

C'est bien maintenant qu'il faut redynamiser le Bureau de Niamey, en organisant rationnellement la coopération scientifique et culturelle interafricaine et internationale.

C. ACTIVITES

1. Dans le bilan, établi à partir des rapports d'activités, il faut distinguer trois secteurs :

1. Etudes et recherches

1. Le Bureau a fait réaliser, pour son compte, plusieurs études et des recherches.

Il a accordé un soutien financier à des Centres et instituts nationaux (quatorze) ou régionaux (deux), pour l'exécution de leurs programmes; les domaines suivants en ont bénéficié :

- a) études et recherches,
- b) formation de cadres,
- c) enseignement des langues africaines non maternelles,
- d) publications.

2. Réunions

Il convient de distinguer les réunions, séminaires, colloques, ateliers relevant de l'initiative et des ressources propres du Bureau, et ceux financés par d'autres institutions: UNESCO (treize), OUA/Bureau de Niamey (huit), ACCT (quatre), Fondation SCOA (trois), ICA, un séminaire de concertation des Centres Régionaux Africains en Novembre 1981.

Toutes ces réunions sont consacrées à la coordination, la concertation, la réflexion ou l'évaluation. Voilà qui met en évidence la place privilégiée du Bureau dans la coopération scientifique et culturelle interafricaine et internationale.

3. Publications

Le Bureau publie des ouvrages sur les langues, les cultures et l'histoire africaines, ainsi qu'une revue intitulée "Cahiers".

En outre, en fonction des disponibilités financières, il contribue à la réalisation de vidéo-cassettes sur les cultures africaines.

2. Ces activités n'ont pas couvert tout le continent. Or, d'une part, les autres Centres régionaux (CERDOTOLA de Yaoundé et EACROTANAL de ZAnzibar) n'ont reçu, pour l'exécution de leurs programmes, aucun soutien politique, technique, financier de l'OUA. D'autre part, le Comité Consultatif a demandé (à partir de 1985-86) au Bureau de Niamey d'étendre ses activités aux autres régions de l'Afrique (donc de se substituer aux Centres régionaux), sans lui en donner les moyens. En effet, c'est à partir de 1994-96 qu'un crédit de US \$ 10.000 a été accordé au programme régional d'Afrique Australe : actuellement, il

bénéficie d'une dotation annuelle de US \$ 24.000, pour onze Etats Membres, ce qui est très insuffisant.

D. REALISATIONS

Les réalisations font l'objet d'un rapport annuel d'activités, qui a été régulièrement envoyé au Siège. En voici l'essentiel.

1. Programmes régionaux de collecte et étude des traditions orales.

1.1 Afrique Occidentale

1.11 exécution du plan régional coordonné (1968) amendé par la réunion des directeurs (1978) ; les derniers projets achevés sont :

1. Migration des populations dans le Golfe du Benin (OUA: Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Nigeria, Togo).
2. Mande-Gonja-Ouest Atlantique (OUA: Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Sierra Léone).
3. Kanem-Borno (UNESCO: Niger, Nigeria).
4. Gourma (ACCT: Bénin, Burkina Faso, Niger, Togo).
5. Peul (ACCT: Guinée, Burkina-Faso, Mali, Niger).
6. Soninke (ACCT: Mali, Mauritanie, Sénégal).
7. Touareg (ACCT : Mali, Niger).

1.12 Pour l'étude des anciens empires du Ghana-Mali-Songhay, trois colloques (Bamako 1975, 1976, Niamey 1977) et deux séminaires internationaux ont été organisés (Niamey 1981, 1984) en coopération avec l'Association pour la Recherche en Afrique Noire, ARSAN, Paris.

1.2 Afrique Centrale: le CERDOTOLA (Yaoundé) a reçu en 1985-86 une aide financière insignifiante.

- 1.3 Afrique Orientale: l'EACROTANAL (Zanzibar) a reçu, en 1984-86, une aide financière insignifiante.
- 1.4 Afrique Australe: à partir de 1994-96, le programme régional du SACALOT (Maseru) bénéficie d'une allocation financière.
- 1.5 Afrique Septentrionale: faute de ressources financières, il n'y a pas de relations entre Bureau et cette région. Pourtant, deux réunions importantes y ont été organisées :
- les relations trans-sahariennes (Tripoli, 1979),
 - l'oralité africaine (Alger, 1988).

2. Programmes régionaux de promotion des langues africaines

Le plan décennal pour l'étude systématique de la tradition orale et la promotion des langues africaines a été mis en oeuvre, et une évaluation en a été faite. Pour le Bureau de Niamey, le fait le plus marquant est l'adoption, en 1978 dans ses locaux et à l'initiative de l'UNESCO, d'un alphabet africain de référence, pour toutes les langues africaines.

2.1 Afrique Occidentale

2.11 harmonisation de l'orthographe des langues suivantes:

- langues mandingues (1979)
- hausa (1980)
- fulfulde (1986, 1995).

2.12 coordination des projets Yaoundé I et II financés par l'ACCT:

- promotion du manding et du peul,
- dynamique des langues et sociétés,
- didactique des langues nationales, etc.

2.13 coordination de la traduction et de la publication, en langues africaines, de la version abrégée de l'Histoire Générale de l'Afrique.

- hausa: volumes I et II publiés, volumes III, IV et VII aux mains de l'éditeur ;
- (fulfulde: volume I et II publiés, P M).

- 2.14 publication en commun (Guinée-Burkina Faso-Mali-Mauritanie-Niger-Nigeria) de :
- un livret d'initiation à l'observation pour jeunes des écoles primaires (fulfulde, hausa) ;
 - un guide pratique d'agriculture pour adultes alphabétisés (fulfulde, hausa).
- 2.15 diffusion de la version bambara et hausa de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et du Peuple grâce à leur édition par Amnesty International (1991).
- 2.16 soutien à la publication d'une grammaire de moore en moore des écoles primaires (Burkina Faso).
- 2.17 encouragement de l'enseignement du kiswahili dans les Universités (Ghana, Nigeria).

- 2.2. Afrique Centrale: coordination assurée par CERDOTOLA (Yaoundé).
- 2.3 Afrique Orientale: coordination assurée par EACROTANAL (Zanzibar). L'enseignement du kiswahili a été encouragé dans une Université (Sudan).
- 2.4 Afrique Australe: cf supra 1.4. En outre l'enseignement du kiswahili est encouragé dans une Université (Zimbabwe).
- 2.5 Afrique Septentrionale: le Comité préparatoire au Congrès Constitutif de l'Union Panafricaine des Linguistes s'était réuni à Tunis (1993).

3. Formation

Quand les moyens permettent, le Bureau a pris des mesures pour favoriser la formation : organisation de séminaires et stages ; octroi de bourse de recherche ou de voyage, accueil de chercheurs ; envoi d'experts.

4. Réunions

Elles ont été organisées par le Bureau, ou accueillies dans le cadre de la coopération avec l'UNESCO, l'ACCT, l'ICA, la Fondation SCOA, etc.

5. Publication

Dans le catalogue des publications établi en Août 1996, quarante-trois ouvrages sont proposés à la vente: ils sont en langue africaine (dix-sept), anglais (trois), français (neuf), bilingues (treize dont trois pour l'apprentissage d'une langue africaine à partir d'une autre), ou trilingue (un).

En coopération avec des contractants privés ou les services compétents des Etats Membres, le Bureau a fait produire huit vidéo-cassettes sur divers aspects de culture africaine:

- un conteur (Niger)
- une danse rituelle (Niger)
- la fête de l'igname (Côte d'Ivoire, Ghana)
- la lutte traditionnelle en dessin animé (Niger): versions arabe, hausa, kiswahili, etc
- la sécheresse (Mali-Niger)
- les chasseurs (Mali-Niger)
- le takamba, danse songhay (Mali, Niger).

E. CONTRAINTES

Depuis mon entrée en fonction le 1er Avril 1977, le Bureau a été constamment paralysé, les contraintes s'ajoutant les unes aux autres, jusqu'au moment où, après la fermeture du Bureau de Kampala, on a envisagé celui du Bureau de Niamey.

1. Ressources humaines

Le Siège ne s'est jamais préoccupé de l'organigramme du Bureau, avant l'arrivée le 3 Septembre 1991 de l'ancien directeur du Bureau de Kampala. Ce dernier n'a jamais accepté une quelconque subordination vis-à-vis du Directeur du Bureau de Niamey.

Le Chef de l'Unité Histoire a rejoint son poste le 1/4/1977, puis été transféré au Siège en Septembre 1980. Depuis lors, il n'y a jamais eu d'historien: or c'est une spécialité, et c'est une aberration qu'il n'y en ait pas au Bureau.

Un directeur adjoint, ayant rejoint son poste en Février 1990, a vu résilier son contrat de Chef de la Section Langues en Août 1993.

Depuis le départ à la retraite, en Septembre 1989, du documentaliste, le Bureau n'en a pas.

Le Chef de la Division Langues Africaines est allé à la retraite le 31 Décembre 1996.

Pénurie du personnel scientifique (historien, linguiste, anthropologue, etc), incompétence des uns, impunité dont jouissent les autres, telle fut la première contrainte. On a décidé de juger le Bureau sur ses performances administratives, et non sur les réalisations.

2. Locaux, équipements, etc

Le Bureau a un très beau local, mis gracieusement à la disposition de l'Organisation par le Gouvernement du pays hôte. L'Organisation assure sa maintenance, et tous ceux qui sont passés à Niamey se sont félicités de la qualité des locaux.

Par contre, il en va tout autrement de l'équipement. Sans la générosité de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique, le Bureau se serait retrouvé sans ordinateur, puisque les propositions d'inscription budgétaires sont rejetées sans que le Bureau reçoive même un appareil quand un don est fait à l'Organisation.

En outre, le Bureau ne dispose actuellement ni d'une seule bande magnétique, ni d'un seul magnétophone (Nagra, mini-cassettes, etc) en marche. Or il doit faire de la collecte, et on s'étonnera que le personnel scientifique et technique ressente de la frustration.

Quant au petit équipement qui permet de filmer des traditionnistes exceptionnels ou des rituels, il faut simplement souhaiter qu'un généreux "bailleur" l'offre au Bureau.

3. Ressources financières

Les chiffres du budget sont disponibles depuis 1968-69, date de la création du Bureau: les contributions de toutes les sources de financement peuvent être évaluées.

L'intégration du Centre de Niamey à l'OUA en 1974 aurait dû renforcer ses capacités d'action. La fermeture du Bureau de Kampala en 1989 aurait dû permettre de mieux définir les modalités d'élaboration, d'adoption, de financement et d'exécution de tous les programmes régionaux.

L'évolution des codes les plus significatifs pour un bureau scientifique entre 1976-77 et 1997-98 atteste que celui de Niamey a d'abord été anémié. Les crédits consacrés aux activités n'ont jamais

dépassé 10% du budget. De plus, on a régulièrement invoqué le problème fictif de représentativité pour occulter la source réelle de paralysie, à savoir le manque de personnel et de ressources financières pour les programmes.

4. Coordination et supervision

L'intégration du Centre de Niamey à l'OUA en 1974 représentait l'occasion inespérée d'accélérer la mise en place des autres Centres régionaux (CERDOTOLA, EACROTANAL, SACALOT, Afrique Septentrionale) tout en leur assurer un soutien politique, financier, technique à toutes les phases de leur développement. Il n'en a rien été, et aujourd'hui le CERDOTOLA et l'EACROTANAL sont pratiquement enterrés.

La fusion en Décembre 1992 de la Division des Langues avec le CELHTO aurait dû faire du Bureau de Niamey un instrument privilégié de coopération grâce à la mise en place de la Communauté Economique Africaine.

Le Siège n'a pas pris en considération l'obligation pour le Bureau de Niamey de solliciter une assistance pour les autres Centres Régionaux: la preuve en est que ces derniers ont bénéficié d'une seule et unique aide financière, le reste étant la manifestation de la clairvoyance de mon collègue Chef de la Section Culture.

Enfin, dans ses relations avec l'ACCT et l'UNESCO, le Siège n'a pas tenu compte de l'existence et du rôle du Bureau de Niamey.

Les rapports d'activités ont été régulièrement envoyés au Siège. Le Bureau de Niamey peut devenir un instrument de concertation, de suivi et d'évaluation, si l'on clarifie et précise son rôle dans la coordination entre Etats Membres, entre régions (ou sous-régions) et dans la coopération culturelle internationale.

F. Nouveau mandat éventuel

1. Nouveaux défis prévisibles

La version anglaise des huit volumes de l'Histoire Générale de l'Afrique a été publiée, il y a près de trois ans. La version abrégée, traduite en hausa et en kiswahili, est également en cours de publication. Pourtant, la collecte et l'étude de la tradition orale ne sauraient s'arrêter ; mieux, alors que l'UNESCO envisage de faire rédiger des manuels à partir des ouvrages de la série, l'OUA doit poursuivre ou entreprendre la

traduction en fulfulde, langues mandingues, yoruba, zulu, lingala, etc, de la version abrégée.

En effet, les défis restent les mêmes. Le développement endogène se fera à partir de nos langues et cultures, ou ne sera pas ; le développement durable s'appuyera sur nos langues, cultures et civilisations, c'est-à-dire sur l'unité africaine, on ne sera pas ; quant à la démocratisation, ou bien elle s'appuie sur nos langues, cultures et civilisation pour garantir la transparence et la participation de nos peuples à la vie politique, ou elle nous sera octroyée.

2. Nouveau mandat

La convocation de la Conférence intergouvernementale sur les politiques linguistiques en Afrique (Harare, Mars 1997) signifie qu'il est temps que l'OUA renforce le Bureau de Niamey pour en faire l'instance de coordination pour l'élaboration, l'exécution et l'évaluation des programmes prenant comme bases du développement endogène les langues de communication et de travail ainsi que les cultures des peuples africains. Le mandat s'articulera autour des axes suivants:

1. Promotion et utilisation des langues africaines en vue d'accélérer le développement socio-économique, politique, scientifique et culturel des Etats Membres ;
2. Recherche sur les cultures africaines et préservation du patrimoine culturel africain ;
3. Recherche sur les aspects socio-économiques, politiques, scientifiques et culturels du développement des Etats Membres ;
4. Publication et diffusion d'ouvrages de tout genre en langues africaines.

Les relations avec les institutions régionales et sous-régionales africaines seront développées, car elles seules peuvent impulser l'intégration locale, sous-régionale, régionale et continentale.

La coopération sur les organisations internationales compétentes sera renforcée: le Siège veillera à ne jamais oublier les aspects linguistiques et culturels chaque fois qu'il s'agit d'accord de coopération.

3. Personnel

1. Directeur (P6): Ph. D en études africaines (histoire, anthropologie, linguistique, littérature orale, sociologie, éducation, etc) et au moins huit années d'expérience (recherche, enseignement, administration scientifique, etc) ; publications.
2. Directeur, Division Langues (P4) : Ph.D (Socio-Linguistique), et au moins trois années d'expérience (recherche et/ou enseignement) ou alors M.A. et huit années d'expérience (id) ; publications.
3. Directeur, Division Traditions Orales (P4), Ph. D (histoire, anthropologie culturelle, littérature orale africaines) et au moins trois années d'expérience (recherche, et/ou enseignement) ou alors M.A. et huit années d'expérience (id) ; publications ;
4. Chef de Section, Langues (P3): M.A. (Linguistique) et au moins cinq années d'expérience (recherche, et/ou enseignement) ; publications sur les problèmes de linguistique africaine.
5. Chef de Section, Traditions Orales (P3): M.A. (histoire, anthropologie culturelle, littérature orale africaines) et au moins cinq années d'expérience (recherche et/ou enseignement) ; publication sur les problèmes relatifs au domaine.
6. Coordinateur, Formation Linguistique (P2): B.A. (langues, littérature africaines ; éducation) et trois années d'expérience (institution de recherche ; enseignement dans une langue africaine) ;
7. Coordinateur, Promotion des Traditions Orales (P2): B.A.(histoire, anthropologie culturelle, littérature orale africaines) et trois années d'expérience (institution de recherche, ou établissement d'enseignement secondaire);
8. Chargé des Publications (P2): B.A. (sciences sociales et humaines), ou journalisme et au moins trois années d'expérience (maison d'édition, journalisme, bibliothèque).

Il est essentiel que ce personnel scientifique et technique soit compétent, et dévoué à la cause de l'unité africaine.

4. Nouveaux moyens logistiques

Le problème d'espace ne se pose pas pour le moment.

Par contre le Bureau doit :

1. renouveler l'équipement d'interprétation simultanée (pour deux canaux et cent écouteurs) ;
2. acquérir un équipement d'enregistrement sonore adéquat (magnétophones Nagra et mini-cassettes) et les bandes magnétiques nécessaires ;
3. acquérir un petit équipement d'enregistrement audiovisuel pour filmer des traditionnistes et des rituels ;
4. acquérir l'équipement moderne et complet pour la préparation, sur place, de l'édition de livres scientifiques, pédagogiques et culturels en langues africaines.

G. Représentation régionale

1. Non, le Bureau ne représente pas l'OUA sur une base régionale : il a et aura compétence pour toutes les langues africaines.
2. Je ne sais pas comment va se régler la question de la représentation auprès des Communautés Economiques Régionales: cependant, il faudra veiller à ne pas accentuer la "balkanisation" du continent. En ce qui nous concerne, chaque région sera représentée au sein du Conseil Scientifique, du Bureau de Niamey par un spécialiste, dont les modalités de désignation seront déterminées ultérieurement.

H. Aucune fonction ne peut être transférée à un autre Bureau. Au moment où il avait été envisagé le regroupement des publications au Siège, j'avais objecté qu'il manquait l'équipement approprié pour l'édition d'ouvrages en langues africaines, et que les fonctionnaires étaient plus aptes à lire l'anglais et le français que leurs langues nationales. Le Bureau de Niamey est et restera un Bureau spécialisé.

I. Il existe un accord de siège signé avec le Gouvernement du Niger. Une copie a été transmise au Cabinet, au Siège.

II. RECOMMANDATIONS

Le Southern African Centre for African Languages and Oral Traditions est en train de mener son programme régional, grâce à la contribution et à la coopération de l'OUA et de l'UNESCO. La Conférence intergouvernementale sur les politiques linguistiques en Afrique s'est tenue en Mars 1997 à Harare.

L'enracinement par une éducation nationale démocratique et populaire, la démocratisation par la participation des peuples dans la prise des décisions et le contrôle de leur exécution, le développement endogène à partir de nos langues et cultures, c'est-à-dire l'édification d'une Afrique indépendante, démocratique, unie et prospère sont à l'ordre du jour, et il faut prendre des mesures judicieuses. Voilà pourquoi il faut garantir au Bureau de Niamey l'autonomie de l'existence, l'indépendance de la réflexion et l'initiative dans l'action.

Niamey, 9 Avril 1997

Diouldé LAYA
Directeur

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Specialized Technical and representational Agencies

Centre d'Etudes Linguistiques et Historiques par Tradition Orales (CELHTO)

1997-04-09

REPONSE AU QUESTIONNAIRE SUR LES STRUCTURES DES BUREAUX REGIONAUX

Diouldé, LAYA

CELHTO-OUA

<https://archives.au.int/handle/123456789/7132>

Downloaded from African Union Common Repository